



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté n° 2013-819 Du 11/12/23

portant modification de l'arrêté n° 2023-515 du 13/07/2023 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-08-17-010 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France en matière administrative ;

Vu l'arrêté n° 2023-065 du 7 juillet 2023 portant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Conservateur régional de l'archéologie, et à Monsieur Jean-Marc GOUEDO, Conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 2023-515 du 13 juillet 2023 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (CRISENOY, SEINE-ET-MARNE, Etablissement pénitentiaire) ;

Considérant que la surface du diagnostic est de 244 000 m² et non de 406 220 m² (cf. demande anticipée de prescription et courriel de l'aménageur du 11/12/2023).

ARRÊTE

Article 1 - l'article 1 est modifié quant à la surface de l'emprise.

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à APIJ / AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER DE LA JUSTICE et à Service départemental d'archéologie de la Seine-et-Marne et INRAP - Direction interrégionale Centre-Île-de-France.

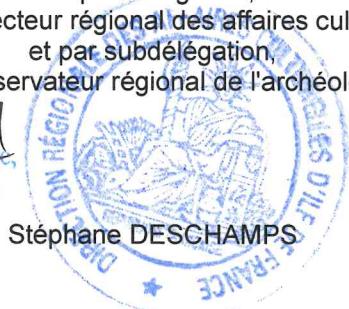
Fait à PARIS, le 11/12/2023

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,

Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,

Le Conservateur régional de l'archéologie

Jean-Marc Gouédo
conservateur général du patrimoine,
adjoint au conservateur régional
de l'archéologie d'Île-de-France



Stéphane DESCHAMPS